



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

Commission Départementale des Compétitions Libres Seniors

PV N° 4 du 20 Novembre 2020 **Réunion en visioconférence**

Présidence : M. Daniel RESSE

Etaient présents : Mme Marie-Jésus POUSSIER
MM. Richard BOIMARE – Bruno FARINA – Bernard Mouillard

Était excusé : M. François SCELLES

* * * * *

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Compétitions Libres Seniors sont susceptibles de recours, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur première notification, sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie auprès de la Commission Départemental d'Appel.

* * * * *

RAPPEL aux dirigeants et arbitres

Lors de l'établissement de la FMI il est très vivement conseillé de prendre une photo de la composition des équipes afin de pouvoir établir une feuille de match papier si un problème survient avec la tablette.

Si une feuille de match papier doit être établie en faire une copie avant de l'envoyer au DEF sous 48h.

RECTIFICATIF du PV n° 3 du 06/11/2020

Il fallait lire :

Seniors Départemental 4 Groupe B
Match n° 22789318 du 18 octobre 2020
CHAPELLE BOIS FAULX 2 / LOUVIERS FC 1

FORFAIT NON DECLARE EQUIPE SUPERIEURE

L'équipe 1 A de la Chapelle Bois Faulx a fait forfait sur le terrain, le dimanche 18/10/2020 pour la rencontre de division 3 groupe C : Louv FC Seine Eure 2 / CF Chapelle Bois Faulx 1.

Après consultation de la feuille du match n°22789318 du 18/10/2020 4^{ème} division groupe B : CF Chapelle Bois Faulx 2 / Louviers FC 1 et de la feuille de match n° 22788908 du 11/10/2020 pour la rencontre de l'équipe A en 3^{ème} division groupe C : CF Chapelle Bois Faulx 1 / Pitres CA 2 ; il s'avère que les joueurs : POTIER Tony licence n° 2127582448 et EUDES Gaëtan licence n°2543762204 ont participé la semaine précédente avec l'équipe 1A alors que cette dernière ne joue pas à la date du 18/10/2020 à cause de son forfait.

De ce fait, l'équipe B de la Chapelle Bois Faulx 2 est en infraction avec l'article 5 des R.G du DEF qui stipule que :

« Le forfait d'une équipe supérieure entraîne de facto, le jour de ce forfait, celui de toutes les équipes inférieures du club dans la même catégorie d'âge. Toutefois, cette mesure ne sera pas appliquée s'il est reconnu qu'il ne figure dans les équipes inférieures ayant joué, aucun des joueurs qualifiés dans l'équipe déclarée forfait. »

La commission par ces motifs :

- **Donne match perdu par FORFAIT au club de CHAPELLE BOIS FAULX pour en faire bénéficier le club de LOUVIERS FC sur le score de 0 à 3.**
- **Inflige une amende de 171€ au club de CHAPELLE BOIS FAULX suivant les dispositions financières du DEF.**

Journée du 25.10.2020

Matches Remis

Tous les matches sont homologués

Coupe Lionel BOLAND

Tous les matches sont homologués

Dossiers examinés

Seniors Départemental 3 Groupe A
Match n°22788643 du 11 Octobre 2020
LE BEL AIR 2 / HARCOURT 1

Joueur suspendu :

La Commission,

- Jugeant en 1^{er} ressort,
- Attendu que le joueur **BOULARD Nicolas**, licence 2127522207 sous le coup d'une suspension de deux matchs fermes dont l'automatique avec prise d'effet au 05 Octobre 2020, PV 03 de la Commission Départementale de Discipline du 28 Septembre 2020, publié sur Footclubs le 29 Septembre 2020 figure sur la feuille de match citée en rubrique
- Considérant que la commission a informé le club de HARCOURT le 09 Novembre 2020 en lui demandant des explications liées à cet état de suspension.
- Considérant la réponse du club en date du 09 Novembre 2020.

- Considérant que le joueur BOULARD Nicolas n'a pas purgé sa suspension lors de la rencontre citée en rubrique. Le club de HARCOURT est en infraction avec l'article 150 du règlement de la LFN.
- **Pour ce motif,**
- **Donne match perdu par pénalité ZERO point au club de HARCOURT pour en faire bénéficier le club LE BEL AIR sur le score de 3 à 0 en application de l'article 187.2 des règlements de la LFN.**
- **Suspend le joueur BOULARD Nicolas d'un match ferme à dater du 30 Novembre 2020.**
- **Inflige une amende de 120€ au club de HARCOURT suivant les dispositions financières du DEF.**

* * * * *

**Seniors Départemental 3 Groupe D
Match n° 22789037 du 11 Octobre 2020
GARENNES BUEIL 2 / LA CROIX VALLEE 2**

La commission,
Prenant connaissance :


- de la décision prise Commission Départementale de Discipline lors de sa réunion n° 06 du 15 Octobre 2020
- de la Commission Départementale d'Appel lors de sa réunion n° 02 du 03 Novembre 2020.

Fait application de la décision :

Donne match à REJOUER à une date fixée par la commission compétente.

* * * * *

Le Secrétaire de séance
Richard Boimare



Le Président
Daniel Resse



Club :	500163	C.S. LES ANDELYS						
Dossier :	19493851	du	25/11/2020	Seniors Departemental 1/ Phase Unique	Poule 0	22787788	25/10/2020	
Personne :	CDCLS - COM DEP COMPETITIONS LIBRES SECTION SENIORS							
Motif :	16	Redaction Insuffisante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué			20/11/2020	20/11/2020		5,00€
							Total :	5,00€

Club :	560149	FOOTBALL CLUB DU PAYS DU NEUBOURG						
Dossier :	19493852	du	25/11/2020	Seniors Departemental 2/ Phase Unique	Poule A	22789651	25/10/2020	
Personne :	CDCLS - COM DEP COMPETITIONS LIBRES SECTION SENIORS							
Motif :	1LM	1 licence manquante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	1LM	1 licence manquante			20/11/2020	20/11/2020		5,00€
							Total :	5,00€

Club :	537785	F.C. ST MACLOU-BOULLEVILLE						
Dossier :	19491949	du	10/11/2020	Seniors Departemental 4/ Phase Unique	Groupe A	22789220	11/10/2020	
Personne :	CDCLS - COM DEP COMPETITIONS LIBRES SECTION SENIORS							
Motif :	16	Redaction Insuffisante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :		Erreur de la Commission			20/11/2020	20/11/2020		
							Total :	0,00€

Club :	563925	PACY MENILLES RACING CLUB						
Dossier :	19493854	du	25/11/2020	Coupe Du Matin L.Boland/ Phase 2	Poule Unique	23294567	25/10/2020	
Personne :	CDCLS - COM DEP COMPETITIONS LIBRES SECTION SENIORS							
Motif :	16	Redaction Insuffisante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PBT	Absence sur le banc de touche			20/11/2020	20/11/2020		5,00€
							Total :	5,00€

Club :	514465	R. C. MALHERBE/SURVILLE F.						
Dossier :	19493853	du	25/11/2020	Coupe Du Matin L.Boland/ Phase 2	Poule Unique	23294560	25/10/2020	
Personne :	CDCLS - COM DEP COMPETITIONS LIBRES SECTION SENIORS							
Motif :	1LM	1 licence manquante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	1LM	1 licence manquante			20/11/2020	20/11/2020		5,00€
							Total :	5,00€

							Total Général :	20,00€
--	--	--	--	--	--	--	-----------------	--------

Club :	528209	F.C. HARCOURT				
Dossier :	19493856	du 25/11/2020	Seniors Departemental 3/ Phase Unique	Groupe A	22788643	11/10/2020
Personne :	2127522207	BOULARD Nicolas	CDCLS - COM DEP COMPETITIONS LIBRES SECTION SENIORS			
Motif :	D01	Participation à la rencontre d'un joueur ou dirigeant suspendu	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	RA00	1 match ferme	30/11/2020			120,00€

Total :						120,00€
Total Général :						120,00€